



Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 20 février 2023 à 20 h 00
MOULIN 9 de Niederbronn-les-Bains

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 02
Absents excusés : 05
Quorum : 17

Date de la convocation : 14 février 2023

Membres présents :

MMES DUCHMANN, LEININGER, BECKER, DENNI, ZIMMER, KLEIN M., PRINTZ, BUCHI, GUILLIER, NICOLA, REPERT.

MM. HERZOG, GASSER, JOST, VOGT, BECK, FEURER, GUNKEL, MERKLING (suppléant), KETTERING, WALD, SOMMER, BETTINGER, SPAGNOL, DOHRMANN, WALTER, REXER, KOCH, BURCKER, KLEIN P., BAUER, OMPHALIUS, WERNERT, DOMERACKI.

Pouvoirs :

M. Jacky LUX a donné pouvoir à Daniel BECK.

M. Jean-Marie OTT a donné pouvoir à Sébastien MERKLING.

Membres absents :

M. Jacky LUX de Gundershoffen

M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller

M. Jean-Marie OTT de Mietesheim

M. Marc HASSENFRTZ et Mme WAECHTER de Reichshoffen

Secrétaire de séance : Madame Carole FABACHER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2023/010 : Transport à la demande – nomination du directeur de la régie de transport à la demande

Le Président explique que conformément à l'article L.2221-14 du Code général des collectivités territoriales, les régies dotées de la seule autonomie financière sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée par délibération du conseil. Elles sont administrées, sous l'autorité du Président et du conseil Communautaire, par un conseil d'exploitation et un directeur désigné dans les mêmes conditions sur proposition du Président.



Suite à la création de la régie autonome de transport à la demande et à la nomination des membres du conseil d'exploitation, il convient à présent de procéder à la nomination du directeur de la régie. Le poste de directeur d'une régie gérant un service public à caractère industriel et commercial est obligatoire.

Par conséquent, sur proposition du Président et de l'avis rendu par le conseil d'exploitation, Monsieur Thibaut REITZER, chargé de mission mobilités à la Communauté de communes, est proposé sur le poste de directeur de la régie du transport à la demande.

Cette mission sera comprise dans le poste occupé à la Communauté de communes. Il n'y aura donc pas de création de poste spécifique pour la régie et n'engendrera pas de rémunération à ce titre.

Après avoir entendu l'exposé du Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2221-14,

Vu la délibération du 7 novembre 2022 approuvant la création de la régie de transport à la demande,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation réuni le 16 janvier 2023,

Vu la note de synthèse,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 février 2023,

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve la nomination de Monsieur Thibaut REITZER, chargé de mission mobilités à la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, au poste de directeur de la régie de transport à la demande,**
- **Autorise le Président à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire pour mise en œuvre.**

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

La Secrétaire de séance,
Carole FABACHER



ACTE EXECUTOIRE
Publié le 21/02/2023
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 21/02/2023

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20230220-DEL2023-010-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023